



## Marie-Laure Dufresne-Castets: "Chez moi, la colère ne s'éteint pas"

Avocate en droit social, Marie-Laure Dufresne-Castets a bataillé contre Continental, Renault, PSA ou encore Moulinex. Dans son livre témoignage *Un monde à gagner*, elle dresse le tableau d'une justice des puissants, manquant singulièrement de courage, et appelle au combat politique, notamment face aux changements voulus par la présidence Macron.



© MG

Marie-Laure Dufresne-Castets n'est pas qu'une habituée des prétoires. L'avocate est également une membre active et résolue du mouvement social, que l'on croise parfois dans les cortèges syndicaux au bras de Xavier Mathieu, l'ancien leader des "Conti". La spécialiste en droit du travail assume totalement la teneur politique de son travail, exclusivement en défense des salariés et des syndicats, contre les géants Moulinex, Continental, Renault ou

PSA. Dans son livre *Un monde à gagner*, publié aux éditions Don Quichotte, Marie-Laure Dufresne-Castets revient sur les combats emblématiques qu'elle a pu mener ces trente dernières années et s'alarme d'une justice de "classe", de plus en plus désarmée face au pouvoir économique.

Votre parcours en tant qu'avocate commence par une révolution personnelle, sur votre place de femme issue de la petite bourgeoisie, que vous décrivez comme "plutôt bien lotie" et qui veut sortir des injonctions de son milieu ?

► Effectivement, j'étais mariée, j'avais trois enfants, mais je voulais voler de mes propres ailes, y compris en restant mariée. La question, c'était bien d'avoir un métier, et donc un statut, une autonomie économique et un droit d'existence sociale. J'ai commencé à 33 ans, j'étais en retard sur mes confrères... Et pas du tout par le droit social. J'avais seulement des contacts de manière indirecte avec la question, à travers mon militantisme à gauche.

Vous avez choisi de défendre les salariés et exclusivement les salariés. Pourquoi ?

► Je ne défends pas les employeurs, c'est une question de principe politique. J'ai choisi mon camp, depuis toujours. Je pense qu'il faut des avocats pour défendre les employeurs, mais ce ne sera pas moi.

Dans votre livre, vous assumez aussi un compagnonnage étroit avec les syndicats CGT. Tout en étant assez critique sur le syndicalisme en général et les centrales en particulier.

► Ce sont les syndicats de boîtes qui se battent. La vraie CGT, elle est là. Je ne suis pas pour hurler avec les loups, mais il y a une institutionnalisation des syndicats et la CGT n'y échappe malheureusement pas. Elle est devenue elle aussi un rouage du système, un symptôme du monde dans lequel nous vivons.

À l'instar de l'affaire Tefal, où a été brandie l'accusation d'une justice de classe, vous affirmez que la justice n'est résolument pas du côté des plus faibles, en l'occurrence des salariés que vous défendez, a fortiori des ouvriers.

► Nous avons jusqu'ici une juridiction dédiée aux salariés, la juridiction prud'homale. Elle avait des défauts, mais elle avait le mérite d'exister. Or nous sommes en train de l'affaiblir sérieusement, notamment dans les ordonnances Macron. Elles ont par exemple raccourci les délais de recours, même si c'était déjà à l'œuvre en 2013. Macron n'est que le "continuateur" de Hollande de ce point de vue-là... Ensuite, nous constatons la mise à l'écart du juge, et du juge prud'homal en particulier. La défiance vis-à-vis du magistrat, gardien des libertés individuelles, est très impressionnante et significative du système politique que l'on est en train de construire. Bien sûr, nous pouvons souvent nous plaindre de ce gardien qui ne gardait pas grand-chose. Car la justice en général est très homogène, sur le plan de l'origine sociale, de la formation, elle est habitée par des personnes qui viennent chercher du pouvoir, pouvoir qui n'entraîne pas forcément une responsabilité considérable. C'était un gardien défaillant mais, dans notre Constitution, il avait une place à part. Aujourd'hui, les principes fondateurs sont écartés.

Alors que le gouvernement vient de faire rentrer les principales mesures d'exception liées à l'état d'urgence dans le droit commun, vous analysez en miroir dans votre livre les questions sociale et pénale...

► Oui, parce qu'on entre dans un système où cohabitent un libéralisme économique échevelé et un contrôle policier sans cesse plus étroit. Ce n'est pas le fait du hasard et la menace terroriste n'excuse pas tout. Ce libéralisme accroît les inégalités et il faut museler une partie de la population pour qu'elle ne bronche pas.

Face aux salariés qui génèrent du " désordre à l'ordre public ", souvent en désespoir de cause, est-ce que le ton s'est durci ? Je pense aux "Conti", que vous avez défendus, mais également aux "Goodyear" ou aux salariés d'Air France?

► Je pense également aux neuf de PSA qui vont comparaître le 16 novembre. De quoi s'agit-il ? D'un salarié qui rentre d'arrêt maladie et qui bénéficie d'une inaptitude partielle à son poste à cause de souffrances qui perdurent. Le chef ne veut rien entendre. Ce salarié va chercher les délégués du personnel. Ils finissent à neuf dans le bureau du

petit chef. Le responsable d'unité leur ouvre la porte, se met derrière son bureau et ils discutent. Arrive un autre responsable d'unité. Ils restent 17 minutes, avant de tomber d'accord et de se diriger vers la machine à café. Que se passe-t-il ensuite ? Ce responsable d'unité porte plainte pour séquestration et violences psychologiques. Ils sont poursuivis, convoqués au commissariat, mis en garde à vue aussitôt, renvoyés par l'officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel. Ça va rarement aussi vite, la justice ! Moi j'ai vu des gens qui sont morts au travail, on attend dix ans avant d'aller devant le juge ! La police considère que quand il y a neuf personnes dans une pièce et une autre derrière un bureau, cette personne est de fait séquestrée. Le droit pénal qu'on est en train de nous construire est un droit pénal qui saisit l'infraction à partir de l'intention supposée ! Il faut lire François Sureau, qui a plaidé pour la LDH devant la Cour constitutionnelle au sujet de la loi antiterroriste. Ce n'est pas un dangereux révolutionnaire et il écrit qu'il avait peur devant le changement de société à l'œuvre. Et c'est vrai. Notre droit du travail subit la même évolution.

**Vous récusez violemment cette idée selon laquelle l'entreprise est une communauté d'hommes, qui poursuivraient finalement le même intérêt. Pourquoi n'y croyez-vous pas ?**

► Cette hyper valorisation de l'entreprise date des années 80. C'est sous Mitterrand qu'on a commencé à glorifier "notre mère l'entreprise". Or il y a tout un courant doctrinal qui met à bas cette vision institutionnelle de l'entreprise, qui représenterait une communauté d'intérêts, salariés, patron, tous dans le même bateau et voguons. La galère pour les uns et les profits pour les autres, mais tous vers des jours magnifiques... Pas besoin d'aller plaider pour le comprendre : une partie détient la domination économique et juridique, l'autre loue sa force de travail. Comment voulez-vous qu'il y ait une communauté d'intérêts dans ce cadre ?

**Il ne peut pas y avoir de terrain d'entente ?**

► Chacun dans sa cour, et cela peut créer une forme d'équilibre, si vous voulez. Mais dans le même ordre d'idées, ce que l'on appelle le dialogue social aujourd'hui, c'est la négation de la négociation collective. Si on étudie les ordonnances, on parle bien d'un accord, qui est proposé par le patron, et qui peut être proposé aux individus salariés dans le cadre d'un référendum. Je ne vois pas en quoi il s'agit d'un accord collectif. L'intérêt collectif n'est pas la somme des intérêts individuels, mais l'intérêt pour la collectivité des salariés.

Cette notion d'intérêt collectif trouvait sa place dans la négociation collective, parce que la négociation collective était le pendant, insuffisant bien sûr, mais un semblant d'antidote à la situation de subordination des individus dans l'entreprise. Le collectif rééquilibrait en partie cette inégalité consubstantielle au lien de subordination. Mais la négociation collective n'est pas un dialogue. On dialogue avec ses égaux. Avec ceux qui ont les mêmes forces que vous. Alors ce prétendu dialogue social, ou la démocratie sociale à la française, c'est une

mascarade. C'est un patron qui arrive avec un accord tout ficelé, qui connaît déjà deux ou trois marges de manœuvre, annonce des choses terribles, qu'on va couper le salaire en deux. On enlève un tiers et on estime qu'on a gagné. Les accords de compétitivité, typiquement, c'est ça.

**Vous revenez longtemps sur l'importance du combat judiciaire, pour la caisse de résonance qu'il procure et la dignité retrouvée. En somme, vous critiquez une justice de classe mais vous jouez le jeu quand même ?**

► Tenter de faire parler le droit permet de mettre de la règle dans des rapports sociaux très sauvages. Même si cela va être de plus en plus difficile, ce n'est pas grave, on trouvera autre chose, on ira chercher ailleurs, dans le droit civil, pour remettre du civilisé dans ce qui ne l'est pas. Sinon, il n'y a plus qu'à prendre les fusils et la circonstance n'est pas celle-ci.

**Quand vous attaquez un plan de sauvegarde de l'emploi et que vous gagnez, la décision reste frustrante : les salariés obtiennent de meilleures indemnités, mais ne retrouvent pas de travail. Encore une fois, pourquoi y aller quand même ?**

► Ce n'est pas suffisant, sauf que quand vous êtes un ancien des Conti et que vous êtes au chômage, 40 000 euros d'indemnités, ce n'est déjà pas si mal. Malgré tout, on gagne quelque chose. Ce n'est pas suffisant parce que ce droit-là n'est pas un droit de la réintégration et que maintenant, avec le plafonnement des indemnités prud'homales, il n'y a même plus réparation financière du préjudice... Mais trois sous, ça aide. C'est pour ça d'ailleurs que ces barèmes sont iniques. Ensuite, à partir du moment où l'on engage une bataille, fût-elle judiciaire, il est possible de guérir. Se battre, c'est mieux que les antidépresseurs. Et c'est plus sain. Chez les Conti particulièrement, des centaines de personnes sont allées devant la justice. Dans la consultation judiciaire, ils ont eu la même attitude que dans le combat syndical : le collectif, jusqu'au bout. C'est pour ça que cette affaire était importante et qu'elle a marqué l'imaginaire social.

Enfin, plus généralement, il y a ce rappel au fait que la loi peut exister. J'adore cette phrase d'Audiard, "la justice c'est comme la sainte Vierge, faut qu'elle apparaisse de temps en temps pour continuer à y croire". De temps en temps, ça marche, il y a des juges qui sont tout à fait respectables et qui s'adressent avec beaucoup de respect aux salariés.

**C'est rare ?**

► Ce n'est pas fréquent. Et encore moins en matière pénale. Ce sont quand même des gens de pouvoir. Passer sa vie derrière une table qui vous protège vous fait oublier un certain nombre de réalités sociales. Ils sont aussi terriblement sensibles à l'air du temps. Vous avez des juges qui ont peur de faire du mal au patron, constamment. Moi j'ai plaidé **contre**

**l'accord de compétitivité chez Renault** à plusieurs reprises, et je recommence ce mois-ci. Eh bien vous avez des juges qui sont indignés par le simple fait que l'on attaque cet accord parce qu'il faut bien être compétitif ! Ils ne savent pas ce que ça veut dire, mais ils entendent ça toute la journée ! Compétitif pour quoi, pour qui, pour quoi faire ? Faut-il en arriver à la situation des travailleurs du Bangladesh pour rester compétitif ? Aujourd'hui, ce sera pire encore, puisque le droit du travail affirme qu'un accord peut être signé s'il est "nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise". Il n'y a plus de limites.

**On pourra transformer les conditions de travail et la rémunération pour ce motif, sans justification de difficultés économiques ?**

► "Transformer les conditions de travail", soyons clairs, cela veut dire baisser la rémunération. On peut aussi jouer sur la mobilité, vous changez d'établissement, quel que soit votre lieu de vie. Il est où, le respect des gens, là-dedans ? Il y a un terme qui est employé maintenant, dans l'ordonnance numéro 5, la "prévisibilité". C'est inédit : il faut prévoir le risque qu'il y aura à ce que le juge soit saisi pour un salarié qu'on maltraite. Or l'aléa judiciaire fait partie de l'action judiciaire. Mais puisque nous vivons dans un monde de gestion : licenciez sans cause réelle et sérieuse, cela vous coûtera de tant à tant, vous n'avez plus besoin de juge...

**Vous revenez longuement sur la mère de toutes vos batailles, la première grosse affaire pour vous, dont le scénario s'est répété maintes et maintes fois depuis celle de Moulinex (lire à ce sujet ce billet de blog). Devant la casse d'une entreprise, vous n'avez pu que freiner le processus...**

► Moulinex, c'était terrible quand même. Plus de 3 000 personnes ont perdu leur emploi. Et avec tous les sous-traitants, on arrive à 20 000 personnes dans la région. C'est aussi particulièrement intéressant, car vous vous rendez compte que celui qui a donné le coup de grâce à Moulinex, c'est **Jean-Charles Naouri**, l'artisan de la dérégulation financière. C'est presque une caricature. Seulement réellement, l'osmose entre le politique et le financier est totale. Chez Moulinex, cette osmose parfaite a signé l'histoire de Moulinex. Ce sont les banques qui ont pris les rênes. En 2001, elles ont dit que c'était fini. Nous les avons poursuivis, mais cela n'a jamais abouti. Nous avons aussi mené des plaintes pénales contre les dirigeants mais au bout de dix ans de procédures, ils n'ont pas non plus été mis en examen. Et les syndicats étaient défaits.

**Pourquoi cela n'a-t-il pas marché ?**

► Parce qu'ils étaient divisés et que l'histoire du combat social à Moulinex s'est étirée dans le temps. Le premier plan social, c'est 1994, le premier dépôt de bilan, 2001. Cela a usé la lutte comme les gens. Au début, nous avons eu des victoires mais, là encore, les tribunaux n'ont pas fait preuve d'un courage remarquable. Quand j'ai saisi le tribunal de Nanterre en annulation du dernier plan social, le président m'a dit : "Est-ce bien

raisonnable, maître ?" Ils ont refusé d'annuler ce plan social. J'avais pourtant prévenu le tribunal : "Si vous n'annulez pas ce plan, vous aurez des milliers de salariés qui iront devant les prud'hommes, gagneront, et c'est la collectivité qui va payer." Et c'est ce qui s'est passé, évidemment.

Vous parlez aussi du cas de l'entreprise Saft (des salariés exposés au cadmium accusent leur employeur de mise en danger de la vie d'autrui) où vous vous battez un peu seule, parce que les familles sont démunies.

► Parce que les gens sont trop écrasés. C'est l'histoire de la démobilisation actuelle. Aujourd'hui, on devrait être des centaines de milliers dans les rues à chaque fois, ce n'est malheureusement pas le cas. La classe moyenne, si elle existe, s'insurge devant la mort des grands principes. Mais vous savez, la politique, pour les très pauvres, c'est très concret : nous changeons de gouvernement, on vous sucre les APL, on vous prive de la prime de rentrée. Pas de prime de rentrée, eh bien, pour acheter les cahiers, on enlève les desserts. Dans ma génération, tout était politique, ce que je mets dans mon assiette, comment j'éleve mes gosses, avec qui je couche. Aujourd'hui, le mot "politique" est devenu une sphère à part, inaccessible. Selon moi, la classe ouvrière est en train de payer la mort du Parti communiste.

Pour vous, il n'y a pas d'action sociale sans action politique ?

► C'est un constat. Nous remportons des victoires lorsqu'il y a des militants politiques qui accompagnent l'action syndicale. Pourquoi ? J'aime beaucoup Lénine, ce n'est pas à la mode mais tant pis. Il critique l'économisme, il a raison. Les syndicats ne sont jamais très loin du corporatisme et s'en échappent dès lors qu'ils sont innervés par l'idée politique. Pas par un parti, mais bien par une idée politique.

Le combat féministe ou antiraciste fait aussi partie de votre vie d'avocate ; vous citez Angela Davis comme référence mais également le cas de la déléguée GGT martiniquaise Ghislaine Joachim-Arnaud, que vous avez défendue contre les "békés" suite à une plainte pour injure raciste.

► Son cas est intéressant, c'est l'une des affaires de mon existence d'avocate qui me sont les plus chères. J'étais honorée de la défendre. Mais elle est typique d'une utilisation de faux combat. Quand ce sont les békés qui poursuivent les petits-enfants d'esclaves pour racisme, cela montre bien l'utilisation que l'on peut faire du combat antiraciste. Mais là aussi, il s'agit d'une affaire de domination, à partir d'un rapport de classe. Je ne vois pas non plus comment aborder autrement la question du droit des femmes. Ce que je comprends, bien sûr, c'est le cheminement individuel. Il y a toutes sortes d'entrées dans le combat et la colère. Mais je trouve qu'en général, les opprimés ne sont pas assez en colère.

## Pourquoi ?

► Pour Continental, on me disait : "N'êtes-vous pas surprise par la violence des salariés ?" Déjà, jeter des ramettes de papier par la fenêtre n'a jamais tué personne et surtout, c'est à partir de là qu'on les a écoutés. Non, ce qui m'étonne, c'est qu'il n'y ait pas plus de violence, quand je vois comment les gens vivent... Lundi, j'ai plaidé pour un gars, un intérimaire, qui depuis 1993 travaillait chez Renault, il a commencé par un stage d'insertion. Sur son contrat, ça devait déboucher sur un CDI. Il n'a jamais eu de CDI. Il est noir, tiens donc... En 2014, on l'a mis dehors. Et qu'est-ce qu'on me plaide en face ? La collusion entre la boîte d'intérim et lui. Cela me met dans une rage terrible. Ce qui m'étonne aussi, c'est que chez moi cette colère ne s'éteigne pas. Je suis vieille, je devrais avoir acquis de la sagesse, mais à chaque fois, la colère est aussi vive.



### Un monde à gagner, La lutte des classes au tribunal

Marie-Laure Dufresne-Castets  
Éditions Don Quichotte

### Lire aussi

- "Espace de travail". Les mouvements sociaux à l'épreuve de la justice, Rachida El Azzouzi
- "Espace de travail": Goodyear, neuf mois ferme et après, Rachida El Azzouzi